



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES RÉGLMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 18 mars 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

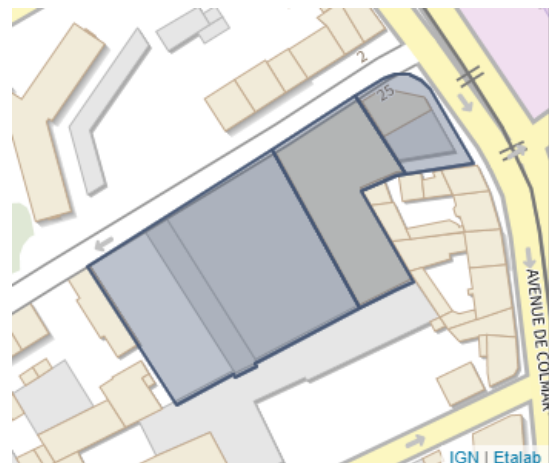
Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

68100 MULHOUSE

Code parcelle :

000-MB-99, 000-MB-98, 000-MB-100



Parcelle(s) : 000-MB-99, 000-MB-98, 000-MB-100, 68100 MULHOUSE

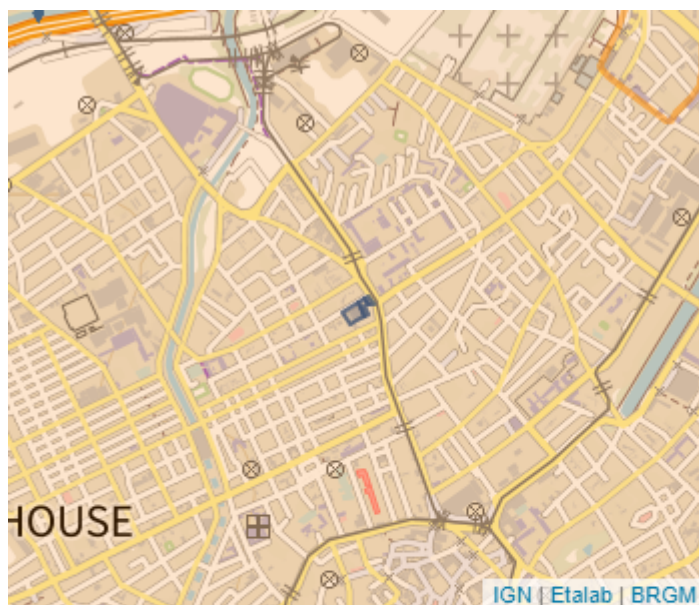
RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

SISMICITÉ : 3/5



-  1 - très faible
-  2 - faible
-  3 - modéré
-  4 - moyen
-  5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



RECOMMANDATIONS

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction

Un guide interactif est proposé pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme , vous pouvez consulter le site : <http://www.planseisme.fr/Que-faire-en-cas-de-seisme.html>

AUTRES INFORMATIONS

POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INONDATION

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi III a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 12/02/1997

Date d'approbation : 27/12/2006

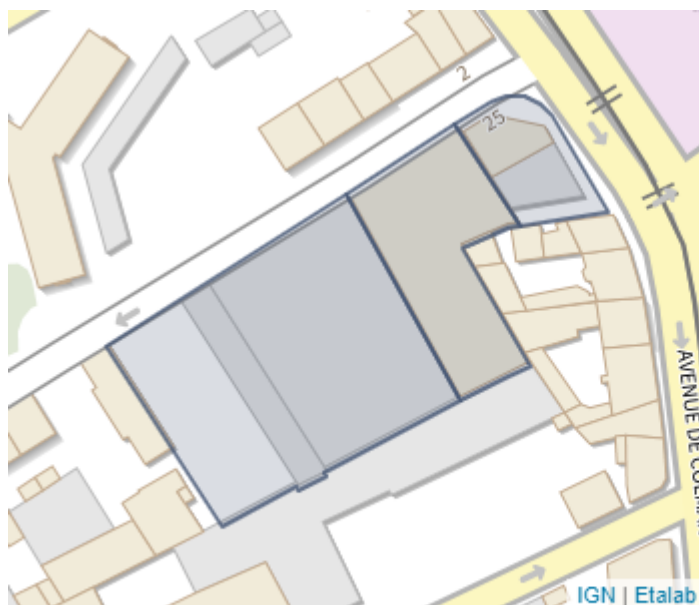
Date de modification : 10/09/2019

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :




Inondation

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



ARGILE : 2/3



-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)

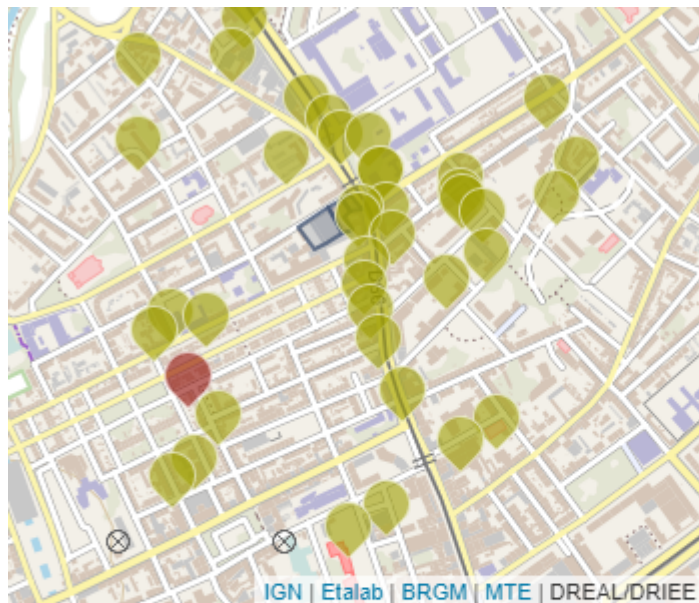


Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 40 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (BASIAS).

Les données disponibles mentionnent enfin la présence d'anciennes activités qui ont localisées dans le centre de la commune par défaut. La présente analyse n'en tient donc pas compte. Le détail de ces données est consultable en ANNEXE 3.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 8

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
68PREF19870023	01/07/1987	01/07/1987	15/10/1987	30/10/1987
68PREF19890029	16/08/1989	16/08/1989	05/12/1989	13/12/1989
68PREF19940023	19/05/1993	19/05/1993	30/06/1994	09/07/1994
68PREF19990040	27/06/1999	27/06/1999	29/11/1999	04/12/1999
68PREF20000006	06/05/2000	06/05/2000	06/11/2000	22/11/2000
68PREF20020010	20/06/2002	20/06/2002	01/08/2002	23/08/2002

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
68PREF19990265	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
68PREF20180003	01/01/2017	31/12/2017	27/06/2018	05/07/2018

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
LA FILATURE Ville de Mulhouse /CCulturel	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006703934

Inventaire BASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
BRAUN (Robert)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802204
BERTRAND (Auguste)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802205
HEIM (Théobald)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802207
HUEBER (Alfred) Ets	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802213
EIDENSCHENK (Veuve d'Eugène)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802214
WICK-SPOERLIN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802137
ISLER & WALTER Ets SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802219
HERMANN (Eugène) SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802149
CARROSSERIE MULHOUSIENNE SA, ex Fonderie Fernand Vogel	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802176
MAIRIE DE MULHOUSE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802183
WALLACH & DREYFUS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802188
WALBACH et Cie, ex WALBACH et DREYFUS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802345
LAEDERICH & KITZ, ex HEILMANN Paul, ex HEILMANN, MANTZ & Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802346
EPIN (René)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802369
LEVY	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802370
SCHUSSLER (L.) Ets	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802371
LIFT & SCHINDLER Ets, ex BAUMGARTNER (Daniel) & Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802373
COULOMBE & SEVIN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802377
BRIEGEL (Charles) SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802381
SALZMANN (Marcel)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802389

Nom du site	Fiche détaillée
RACK & HARTMANN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802241
WOERLE GUSTAVE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802243
VAUBAN ELECTRONIQUE Ets (Keiflin S.)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802245
ZEYER-MEYER & Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802397
RISS & HAMMES	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802399
FREITAG (Théophile)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802438
DOLLFUS (Emile) & MANTZ	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802266
SCHULLER (Daniel)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802449
SOCIETE MULHOUSIENNE DE RECUPERATION, ex WEISS (Adolphe)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802455
GROS (Jules Gabriel)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802456
FLÜHR (Wavier)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802285
STEINFELS (Frédéric)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802303
BECK (Jacques)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802306
SOCIETE MULHOUSIENNE DES RADIATEURS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802526
KLEIN (Jean)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802321
KEMLI (Etienne)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802322
ESSO	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802560
KUEHN (Carrosserie)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802580
SERGER & Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802592
SCHULTZ	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6802613